

Guide pour la rédaction de votre programme éducatif et de votre programme d'activité

Un programme éducatif est un document qui présente les grandes orientations de l'intervention éducative offerte par la RSG. Les orientations de votre programme éducatif doivent tenir compte des prescriptions de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

Dans un programme éducatif, la mission du service de garde est décrite ainsi que les valeurs véhiculées par la RSG dans l'ensemble des activités (par exemple, le respect de l'enfant et de son rythme de développement).

Les grandes orientations comportent aussi des objectifs qui reflètent les buts visés par le programme éducatif à titre d'outil d'encadrement de la pratique éducative. Des fondements théoriques (par exemple : la théorie de l'attachement et l'approche écologique), ainsi que des principes de base sont d'autres éléments permettant d'orienter, dans une direction commune, les interventions privilégiées.

Le programme éducatif de votre service de garde doit être un cadre de référence pour vous et un outil d'information pour les parents. Il devrait contenir suffisamment d'informations pour guider l'élaboration du programme d'activités et la planification hebdomadaire.

Votre programme éducatif doit être le fruit d'une réflexion approfondie, être personnalisé et refléter l'approche éducative qui sera appliquée au quotidien auprès de tous les enfants inscrits dans votre service de garde.

Il doit décrire l'essence ou la couleur particulière qui vous diffère des autres services de garde. Allez, soyez créative !

Note : votre programme éducatif doit venir de votre réflexion et non de documents déjà existants ! 😊